

LE CÔNE DE L'INNOVATION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Historiquement, l'implantation d'activités de recherche et d'enseignement supérieur au sud de Paris, suivie par les activités de haute technologie, débuta sous l'impulsion de la recherche publique, dès la fin du XIX^e siècle et surtout après la Seconde Guerre Mondiale. À partir des années 70, l'installation de grandes écoles renforça l'identité de ce territoire et favorisa l'implantation de grands groupes privés. Toutefois, cette réalité résulte davantage de la conjonction entre des dynamiques socioéconomiques et un ensemble de décisions publiques hétérogènes que d'une stratégie claire, cohérente et continue.

Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), l'État, la Région et le Conseil général de l'Essonne (dans son schéma d'orientation départemental Essonne 2020) ont identifié ce territoire comme un moteur de la compétitivité et du développement économique franciliens. L'innovation y représente la clé de voûte des réflexions actuelles, en termes d'aménagement et de développement. Le Cône de l'innovation accueille deux « pôles de compétitivité mondiaux » (Medicen Paris-Région, System@tic Paris-Région) et un « pôle de compétitivité à vocation mondiale » (Cap Digital). En parallèle, dans le cadre du Pacte pour la recherche, on y trouve quatre des treize Réseaux Thématiques de Recherche Avancée français (RTRA) retenus par le Gouvernement. Il est également concerné par deux projets d'Opérations d'Intérêt National (Massy Palaiseau Saclay Saint-Quentin-en-Yvelines et Seine-Amont Orly Rungis).

16 % de la population francilienne au sud de Paris

Le Cône de l'innovation s'étend sur cinq départements franciliens : Paris (arrondissements du sud : secteur de la montagne Sainte-Geneviève), le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine, l'Essonne et les Yvelines. Paris a été écarté de l'étude, d'une part pour son poids trop important rendant les comparaisons difficiles et d'autre part en raison de l'indisponibilité de certaines données statistiques.

Dans la délimitation choisie pour cette étude, le Cône couvre un peu plus de 5 % de l'espace francilien, englobant une grande variété de territoires. Il accueillait en 1999 plus d'1,7 million d'habitants

sur une centaine de communes, soit 16 % de la population francilienne. Sa densité de population moyenne (3 300 habitants au km²), inférieure à celle d'un département de première couronne (6 000 habitants au km² pour la Seine-Saint-Denis en 1999, 5 100 pour le Val-de-Marne), reflète mal les grandes disparités qui le caractérisent.

Pour appréhender ces disparités, le Cône de l'innovation a fait l'objet d'un découpage en cinq zones multi-communales, qui peuvent faire l'objet de comparaisons en termes statistiques.

Une diversité de composantes territoriales

L'un des intérêts de cette étude réside dans la mise en évidence des dynamiques du tissu productif du Cône de l'innovation à travers ses différentes composantes territoriales. Leur définition, éventuellement contestable, a été guidée par une lecture historique, géographique et empirique de ce territoire, sans correspondance directe avec des réalités institutionnelles en place.

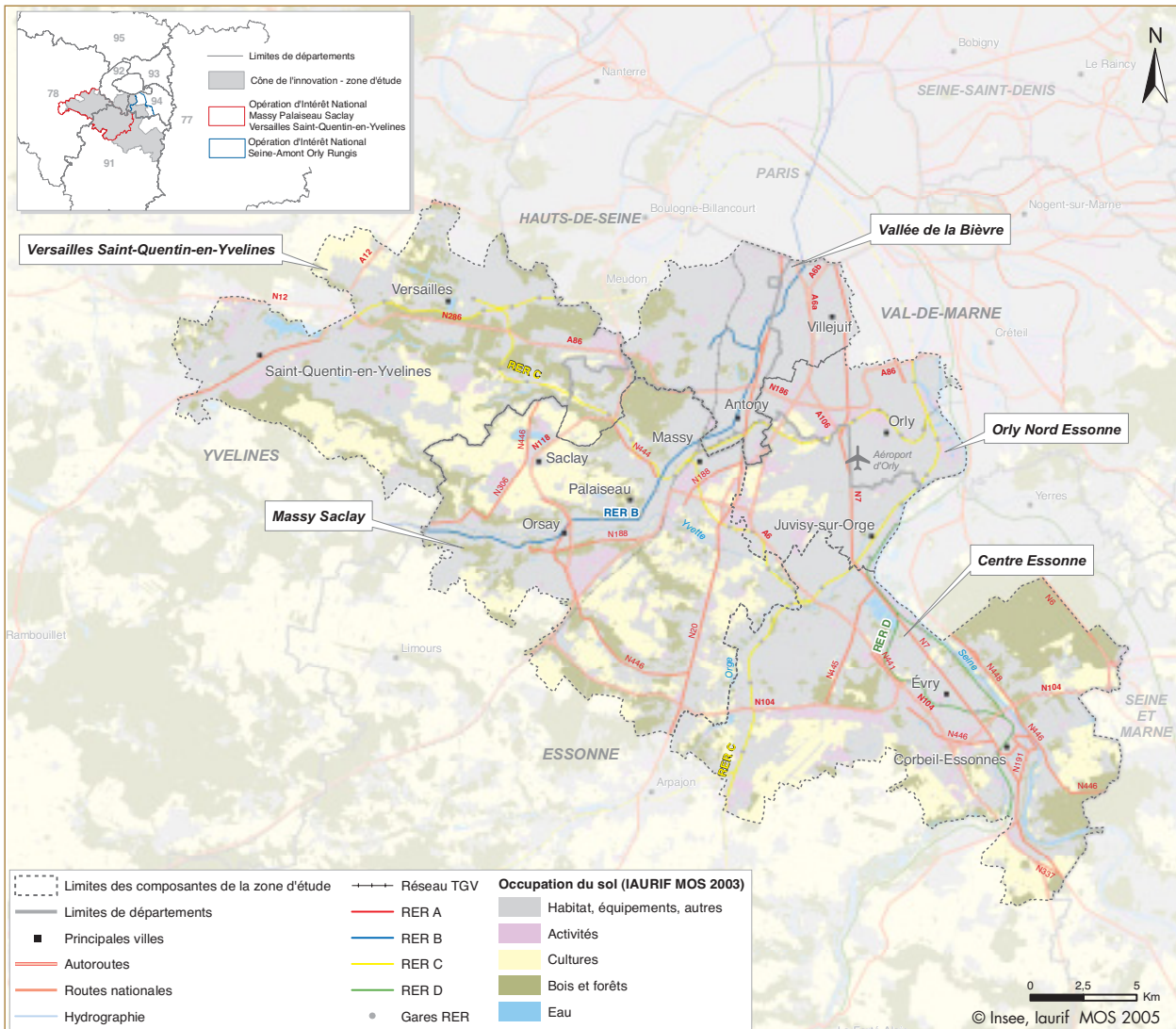
Les territoires du Cône, ainsi définis (hors Paris), sont le Centre Essonne, Massy Saclay, Orly Nord Essonne, la Vallée de la Bièvre et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines⁽¹⁾ **F 1** et **T 2**.

Cette approche territorialisée ne doit pas faire oublier que le développement de chaque territoire du Cône repose souvent sur celui de ses voisins, dans une dynamique de renforcement des synergies.



(1) Le découpage communal de ces 5 zones est présenté à la fin de l'ouvrage.

F 1 Carte de présentation du Cône de l'innovation



■ Centre Essonne

Dans cette étude, le Centre Essonne reprend les limites est et ouest du territoire Centre Essonne Seine Orge. Du Nord au Sud, il se limite, en revanche, à une zone s'étendant de Viry-Châtillon aux abords du plateau de Vert-le-Grand.

Ce territoire essonnien a connu depuis plus d'un siècle une forte expansion démographique. Les années 60-70, avec les « grands ensembles » (Corbeil, Grigny...), sont une période de forte croissance. Dans les années 80, la ville nouvelle d'Évry, puis les communes alentours, bénéficient de cet essor. Depuis, le ralentissement de la croissance des centres urbains se fait au profit de la périurbanisation, notamment au sud de la Francilienne (N 104) et en rive droite de la Seine.

Avec un tissu urbain et économique aujourd'hui fragmenté, le Centre Essonne s'organise autour de l'agglomération d'Évry Corbeil-Essonnes et des axes majeurs (A6, Francilienne, RN7).

Doté d'un appareil productif parfois ancien, en voie de mutation, ce territoire accueille pourtant des pôles d'excellence scientifique de rang international, qui justifient son appartenance au Cône de l'innovation et renforcent son attractivité : la Snecma (Motorisation aéronautique et aérospatiale), l'INT⁽²⁾, Arianespace, le CNES⁽³⁾, le Genopole[®], Altis Semiconductor... De plus, ce territoire bénéficie d'une économie résidentielle forte et bien ancrée, élément majeur de son identité.

Aujourd'hui, plusieurs enjeux sont particulièrement importants pour le Centre Essonne : solde migratoire négatif, renouvellement économique et urbain, aménagement de l'axe stratégique de la Seine, desserte radiale inadaptée, nécessité du renforcement des relations avec Orly, Massy, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines... Son inscription dans le Cône de l'innovation, indissociable de ces enjeux, est ainsi conçue à la fois comme résultat et vecteur de la consolidation de ses fonctions métropolitaines.

(2) Institut National des Télécommunications.
 (3) Centre National d'Études Spatiales.



■ Massy Saclay

Dès la fin du XIX^e siècle, le développement de l'urbanisation dans les vallées et le long des grands axes ferroviaires, puis routiers, apporta un nouveau visage à ce territoire jusqu'alors à vocation agricole et résidentielle. C'est après la Seconde Guerre Mondiale qu'une vocation scientifique fut initiée par l'État avec l'implantation des premiers grands centres de recherche (INRA⁽⁴⁾ en 1946, CNRS⁽⁵⁾ en 1949, CEA⁽⁶⁾ en 1952) et d'enseignement supérieur (Paris Sud à Orsay en 1954, l'école Polytechnique, Supélec, HEC, l'ENSIA⁽⁷⁾ en 1961...). Ce socle scientifique constitua un facteur d'attractivité pour l'implantation d'entreprises et de laboratoires de recherche privée dès les années 70. À partir des années 60, une politique volontariste d'urbanisation favorisait le logement de masse et le développement de zones d'activités (Courtabœuf). C'est au milieu des années 80 que s'affirma véritablement l'ambition d'en faire une « Silicon Valley » à la française. En 1994, le Schéma Directeur de la Région Île-de-France affirmait la vocation scientifique du secteur en identifiant le site « Orsay Saclay Massy Orly » comme l'un des 5 « Centres d'Envergure Européenne » d'Île-de-France, dans le but de renforcer le rayonnement national et international de l'économie francilienne. Depuis, l'excellence scientifique n'a cessé de se développer, en particulier dans une logique de coopération accrue entre les organismes et de fonctionnement en réseau (dans le cadre des pôles de compétitivité, des RTRA).

En parallèle, le territoire de Massy Saclay a la particularité d'associer une armature économique bâtie autour de trois pôles principaux (Massy, le parc d'activités de Courtabœuf et le plateau de Saclay), une bonne desserte (proximité d'Orly, gare TGV à Massy, lignes B et C du RER, autoroute A10) et de vastes espaces naturels ou agricoles à forte dimension patrimoniale (plateau de Saclay, plaine de Ballainvilliers, plateau de Marcoussis), qui jouent un rôle essentiel dans son attractivité.

Massy Saclay constitue aujourd'hui un territoire à enjeux multiples, forts et parfois antagonistes. Les débats autour de la constitution de l'OIN Massy Palaiseau Saclay Saint-Quentin-en-Yvelines et du nouveau SDRIF, entre scénario de développement urbain et de préservation, le mettent en évidence. Enfin, quelles que soient les orientations choisies, elles devront permettre de renforcer les liens avec les autres pôles du Cône de l'innovation, en particulier Évry, Orly, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. C'est notamment l'un des objectifs du projet de liaison « tangentielle ferrée sud ».

■ Orly Nord Essonne

Au sein du Cône de l'innovation, le secteur d'Orly Nord Essonne, à cheval sur l'Essonne et le Val-de-Marne se distingue par l'importance des fonctions aéroportuaire et logistique (notamment pour la desserte de l'ensemble du Cône).

C'est à partir des années 60 que le secteur d'Orly-Rungis a pris son essor avec le développement de l'aéroport d'Orly, la création du parc d'affaires Silic, l'ouverture de la plateforme logistique Sogaris, le transfert de halles de Paris donnant naissance au Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis et la construction du centre commercial Belle Épine. Depuis les années 90, plusieurs interrogations (réduction du trafic international d'Orly, vieillissement du MIN, saturation des infrastructures routières) ont suscité le lancement d'un programme de rénovation et de modernisation du pôle.

Ce territoire fait donc une large place aux infrastructures aéroportuaires, et, en lien avec elles, aux activités de transport (Air France, Aéroports de Paris, DHL, plate-forme logistique Sogaris...) et d'accueil (hôtels-restaurants, notamment sur la zone hôtelière du Delta, 1^{re} zone hôtelière du sud francilien). Le secteur tertiaire tend à se renforcer : extension et tertiarisation du parc d'affaires Silic, développement d'un parc d'affaires à Wissous, projet de création du quartier d'affaires « cœur d'Orly » avec son centre international de conférence et de congrès... Pour assurer ces multiples fonctions, la valorisation de ce territoire repose notamment sur de grands projets d'infrastructures (tramway Villejuif-Juvisy, projet de gare TGV à Orly...) qui reflètent le double enjeu de consolidation des liaisons internes au Cône de l'innovation et de son positionnement dans l'environnement régional, national et international.

Actuellement, le potentiel de ce territoire, essentiel pour le Cône de l'innovation, et, plus largement, pour le sud francilien, est largement reconnu. En effet, le territoire d'étude est concerné par deux OIN : « Seine-Amont Orly-Rungis » et « Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines ». De plus, le Projet d'aménagement et de développement durable et partagé du pôle d'Orly-Rungis, associant les Conseils généraux du Val-de-Marne et de l'Essonne, a pour ambition d'en faire le premier pôle économique d'échanges et de services du sud francilien.

T 2 Quelques données de cadrage

Zone	Population (en milliers)	Répartition de la population (%)	Superficie (km ²)	Répartition de la superficie (%)	Densité de population (habitants/km ²)	Nombre de communes
Centre Essonne	391	23	192	29	2 040	27
Massy Saclay	258	15	177	26	1 456	26
Orly Nord Essonne	237	14	77	11	3 090	14
Vallée de la Bièvre	515	30	64	10	8 005	17
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	316	18	161	24	1 960	19
Cône de l'innovation	1 717	100	671	100	3 310	103

Source : Insee, recensement de la population 1999.

(4) Institut National de la Recherche Agronomique.

(5) Centre National de la Recherche Scientifique.

(6) Commissariat à l'Énergie Atomique.

(7) École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires.



■ Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Extrémité ouest du Cône de l'innovation, à proximité du secteur des affaires de l'ouest parisien et bordée au sud par le Parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse, la zone de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines s'individualise notamment par une forte implantation des activités tertiaires et de pointe, essentiellement dans le secteur privé.

La dynamique de ce territoire yvelinois est étroitement liée à celle de son voisin essonnien Massy Saclay : ils constituent le cœur de l'OIN Massy Palaiseau Saclay Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, point d'appui du pôle de compétitivité mondial System@tic. Saint-Quentin-en-Yvelines concentre de nombreux pôles d'activités de pointe dans des domaines variés (Technocentre Renault, Valeo, Nortel Networks, Snecma, Thales, EADS⁽⁸⁾ Defence and Security System...). Versailles accueille plusieurs sites d'enseignement supérieur (CNAM⁽⁹⁾, Institut des Sciences et Techniques des Yvelines...), tandis que le secteur de Vélizy-Villacoublay, important pôle d'emploi francilien, est principalement orienté automobile (Peugeot) et électronique (Thales, Alcatel, Sagem).

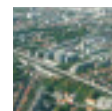
La mise en synergie de ce territoire avec le reste du Cône, initiée par la démarche d'OIN, passe notamment par l'amélioration des liaisons est-ouest. C'est un enjeu essentiel tant pour le développement du secteur de Versailles Saint-Quentin que pour la consolidation et la cohésion globale du Cône de l'innovation.

■ La Vallée de la Bièvre

S'étendant sur deux départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), de Clamart à Villejuif et d'Antony à Gentilly, la Vallée de la Bièvre est à la fois la plus peuplée et la plus petite zone du Cône de l'innovation. Ce territoire a la particularité d'être un maillon central entre les arrondissements universitaires parisiens et les secteurs d'aménagement scientifique plus récents, comme le Plateau de Saclay.

Le cadre de la Vallée de la Bièvre a représenté dès la fin du XIX^e siècle un site privilégié pour l'accueil d'activités universitaires et de recherche, en particulier grâce aux grands réseaux de déplacements (« ligne de Sceaux »...) canalisant le desserrement de ces activités depuis le « quartier latin » parisien. Ce territoire compte ainsi de nombreux lieux de mémoire du patrimoine scientifique national qui témoignent de cette identité : Sceaux, Cachan et Arcueil, notamment pour l'activité des époux Curie, Villejuif avec l'implantation par Gustave Roussy en 1926 du premier Institut du Cancer (IGR⁽¹⁰⁾)... Depuis, plusieurs autres laboratoires se sont implantés dans des domaines variés (CNRS, INSERM⁽¹¹⁾, INRETS⁽¹²⁾...).

Aujourd'hui, un territoire de projet, la Vallée scientifique de la Bièvre, forge son développement sur l'innovation, en lien étroit avec les pôles de compétitivité et les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée.



Définitions

Opérations d'Intérêt National (OIN) : en novembre 2005, le Premier ministre a donné mandat au Préfet de région pour étudier, en concertation avec les collectivités locales, les conditions de mise en place de trois « grandes opérations d'urbanisme d'intérêt national » en Île-de-France sur les territoires de « Seine-Amont Orly Rungis », « Massy, Palaiseau, Saclay, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines » et « Seine-Aval ». Outre leur contribution importante à la création de nouveaux logements, ces opérations s'inscrivent dans un projet de développement équilibré habitat/emploi, intégrant les services urbains qui font la qualité d'une ville. Cette démarche a vocation à s'appuyer également sur les pôles de compétitivité.

Pôles de compétitivité : « Un pôle de compétitivité est une combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées engagés dans une synergie autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché, et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale » (DIACT).

Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) : les réseaux thématiques de recherche avancée rassemblent autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun. Les RTRA bénéficient d'un soutien financier de la part de l'État. Avec ce dispositif, institué par la loi de programme pour la recherche, publiée le 19 avril 2006, le Gouvernement « souhaite, à partir des meilleures unités françaises favoriser l'émergence de hauts lieux scientifiques en France, reconnus au niveau international ».

(8) European Aeronautic Defence and Space company.

(9) Conservatoire National des Arts et Métiers.

(10) Institut Gustave Roussy.

(11) Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale.

(12) Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité.